



FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

Un an...\$1.00 Six mois...50 Les abonnements sont payables d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Ceux qui changent d'adresse doivent nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle. Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL

Tignish, Ile du Prince Edouard For the convenience of foreign advertisers, L'Impartial can be seen and rates obtained from the following agencies:

Moutreal: E. De Sbarats Advertising Agency.

A. McKim & Co. St. James Street.

Toronto: J. J. Gibbons, Confederation Life Building.

New York: Geo. P. Rowell & Co. 10 Spruce Street.

London: Eng.: E. & J. Hardy & Co. 30 Fleet St., E. C.

L'IMPARTIAL

Tignish, Jeudi 18 mai.

L'Union Maritime

Notre estimable confrère de Summerside, Le Pioneer, dans son premier du 13 dit: "Il y a plusieurs raisons pourquoi l'union de notre province, avec la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau Brunswick serait avantageuse"

Que sont elles?

Somme-nous point à la veille d'avoir de grandes et bonnes choses pour l'Ile? Est-il juste et raisonnable de demander à nos législateurs de nous engouffrer dans l'obscurité après nous avoir dépouillés de nos écus? La province de l'Ile est plongée dans les dettes, ceux qui l'ont sacrifiée veulent-ils se défaire de la responsabilité parcequ'ils ne voient plus rien à s'accaparer?

L'Union avec les provinces soeurs pourrait nous être utile d'un côté mais nous ferait grand tort de l'autre.

Faut-il cette amalgamation pour obtenir nos droits? Si nous avons nos droits il n'est point nécessaire de perdre notre identité.

"Chat échaudé craint l'eau froide" Notre entrée en confédération avec la puissance du Canada nous donne des droits incontestables.

Cependant nous sommes bien éloignés d'avoir les bénéfices qui nous sont dus par ce pacte. Obtenons ces droits et nous aurons pas à crier à nos estimables soeurs provinces, protégez-nous!

Le confrère veut de l'économie. C'est bien. Commencons par retrancher les dépenses inutiles.

L'Examiner de Charlottetown suggère la démission du nombre des législateurs. Ce serait le premier pas vers l'économie. Il dit: "par une économie sévère les dépenses pourraient être amenées au niveau de l'administration Sullivan-Ferguson". Que la Providence nous préserve de cela. Nous en avons eu assez de cette administration. Les germes (et ce ne sont pas ceux d'économie et de prospérité) que le gouvernement Sullivan-Ferguson a implantés dans notre province, se font encore sentir.

Déminuons le nombre des représentants. Déminuons le nombre d'officiers inutiles et le nombre d'assistants encore moins utiles. Débarrassons-nous de la tête qui a la manie des délégations, à Ottawa, à Londres, etc. etc.

Ne permettons pas ces "Put up Jobs" pour le bénéfice des favoris et la ruine de nos campagnes.

Mettons des hommes au timon des affaires qui peuvent dire oui lorsque leur intention les porte à le dire et non dans le sens contraire.

Mettons des hommes indépendants, avec esprit large et sincère.

Servons-nous de la règle d'or "Economie Domestique"

Unissons-nous pour le même but et nous aurons point à crier aux autres provinces—Sauvez-nous! Sauvez-nous!!

Il Faut Etre Consequent

Sir Wilfred Laurier est devenu membre de la société A. C. B. M. M. McInerney, l'un des Grands Syndics de cette association dit que Sir Wilfred s'était initié dans l'ordre des Forrestiers Indépendants, précité ment de la même manière que le père Burke l'a initié dans l'ordre A. C. B. M. la semaine dernière.

Voilà quelque chose d'étonnant. Nous avons été porté à croire, par les représentations du Grand Député de Prince, que l'homme qui appartenait à la société des Forrestiers Indépendants, ne pouvait pas devenir membre de l'association catholique de l'A. C. B. M., pendant que cet homme resterait fidèle aux principes de la constitution des Forrestiers.

Si un catholique appartenant à la société des Forrestiers Indépendants ne peut pas devenir membre de l'A. C. B. M. dans une succursale, 281 par exemple, pourquoi Sir Wilfred, catholique, membre de la société des Forrestiers Indépendants peut-il entrer dans le giron de l'A. C. B. M?

Si la défense s'applique au simple individu qui veut faire part de la succursale 281, la même défense applique à Sir Wilfred qui fait part de la succursale d'Ottawa.

La seule conclusion dans cette affaire est que le règlement de l'association a été faussé soit ici, où à Ottawa.

LE MISERERE DU IL TROVATORE

On raconte que Verdi, le grand compositeur italien, lorsqu'il fit son chef d'oeuvre, "Il Trovatore" s'arrêta subitement au moment de commencer le Miserere, ne trouvant pas à cet instant, des notes assez touchantes, assez mélancoliques pour rendre toute la douleur suppliante de cette prière.

Assis à son clavacin, dans la profondeur silencieuse de la nuit, son imagination le reporta aux jours tristes de sa jeunesse, aux douleurs qu'il endura, aux tortures qui avaient déchiré son coeur, et il essaya de faire revivre de ce passé douloureux, à l'aide de la musique, les plaintes, les gémissements qui remplissaient alors son âme.

Mais ces évocations se montrèrent rebelles sous les doigts du maître, et l'inspiration demeura muette. L'une après l'autre, les modulations qui jaillirent de son cerveau d'artiste furent rejetées, car, le coeur n'en était pas touché, il les tenait pour insuffisantes à exprimer les émotions poignantes de de la souffrance.

Désespéré de son insuccès devant l'interprétation du psaume de la douleur, Verdi interrompit sa composition et n'y voulut plus songer.

Un mois plus tard, le maestro était appelé au chevet d'un ami mourant, un de ces amis qu'on aime à taill de titres divers, compagnons de notre vie, confidents de nos âmes et nos meilleurs soutiens aux jours de la désespérance.

A la vue de de cet autre lui-même foudroyé dans toute la vigueur et la beauté de son été, Verdi ressentit un choc si violent qu'il en fut comme terrassé.

Il voulut pleurer; l'intensité de son chagrin était si forte qu'elle paralysait jusqu'aux larmes. Sa douleur, cependant, avait besoin de consolation, il allait lui-même succomber sous son étreinte.

Dans la pièce contiguë à la chambre du malade se trouvait un piano. Verdi courut à lui, et, s'asseyant devant le clavier, il traduisit sa peine en en notes pleurantes et suppliantes.

Le sublime Miserere du "Trovatore" était trouvé.

Ceux, qui, agenouillés autour du lit du mourant écoutèrent ce chant sublime et douloureux, crurent entendre les sanglots de l'ange de la mort, et les recommandations suprêmes de l'âme, sur le point de paraître de-

vant son Dieu, à la miséricorde infinie.

Et voilà comment fut composé le "Miserere du Trovatore", un des plus belles et des plus touchantes pages que le génie musical ait conçues.

Le mauvais livre, voilà l'ennemi!

Il s'est passé, dans la prison d'Espagne qui gardait l'assassin de Cauovas, un épisode que la presse de tous les pays devrait répéter à l'envi et qu'on devrait inscrire dans toutes nos écoles.

Jusqu'à un dernier moment, le condamné, insensibilisé par le vice et abruti par les théories subversives qu'il avait puisées dans les mauvais livres, ne s'est pas départi de la plus grande impassibilité. Il a refusé les secours de la religion avec obstination.

Sur l'échafaud, Angiolillo est resté calme et a regardé les personnes qui assistaient à l'exécution. Il a demandé à parler, et, comme on le lui a permis, il a prononcé d'une voix très forte, le mot: "Germinal! Germinal!"

Germinal est un des plus mauvais romans d'Emile Zola.

Les jeunes gens de notre ville qui se plaisent dans la lecture des journaux immoraux qui nous arrivent de Pensylvania Chicago etc etc, peuvent prendre Angiolillo pour exemple de se qui pourrait leur arriver.

Enseignement du Catechisme le Dimanche

Voici les règles que Sa Sainteté Pie X établit pour l'enseignement du catéchisme dans tout l'univers catholique, par sa récente lettre encyclique, sur l'Enseignement de la doctrine chrétienne.

I.—Tous les curés, et d'une façon générale tous ceux qui sont chargés du soin des âmes, devront toute l'année, les dimanches et jours de fête sans exception, pendant l'espace d'une heure entière, instruire au moyen du catéchisme, les petits garçons et les petites filles des choses qu'ils doivent croire et faire pour obtenir leur salut.

II.—Ils devront chaque année, pendant plusieurs jours, et à des époques déterminées, préparer ces mêmes enfants à recevoir dignement les sacrements de pénitence et de confirmation.

III.—Ils devront, et avec un zèle tout spécial, tous les jours de carême, et, s'il est besoin, pendant d'autres jours après les fêtes pascales, préparer les adolescents et les adolescents, par des instructions et des exhortations appropriées, à s'approcher saintement, pour la première fois, de la sainte table.

IV.—Dans chaque paroisse devra être instituée uniquement une association qui sera connue sous le nom de la congrégation de la Doctrine chrétienne. Les curés, surtout là où le nombre des prêtres est restreint, y auront comme coadjuteurs, pour enseigner le catéchisme, des laïques qui se consacreront à ce ministère, tant par zèle pour la gloire de Dieu que pour gagner les indulgences sacrées si largement accordées par les Pontifes romains.

V.—Dans les grandes villes surtout dans celles où sont ouvertes des universités, des lycées et des collèges, seront fondées des écoles de religion destinées à instruire, des vérités de la foi et des préceptes de la vie chrétienne. La jeunesse qui fréquente les écoles publiques où l'on ne fait aucune place à la religion.

VI.—Puisque, à notre époque surtout, les adultes n'ont pas moins besoin que les enfants de l'instruction religieuse, les curés et tous ceux qui ont charge d'âmes, devront faire l'homélie accoutumée sur l'Evangile qui doit être prononcée les jours de fête dans l'église paroissiale, choisir l'heure la plus opportune pour l'affluence du peuple—excepté celle pendant laquelle on instruit les enfants—afin de faire un catéchisme aux fidèles, sous une forme facile et adaptée aux intelligences. Ils devront

dans ces instructions, se servir, du catéchisme du Concile de Trente, de telle façon que, dans l'espace de quatre ou cinq ans, ils parcourent tout ce qui concerne le Symbole, les Sacrements, de Décalogue, la Prière et les préceptes de l'Eglise.

Legislature Provinciale

Ci suit l'ouvrage de notre législature provinciale pendant la dernière session:

An Act respecting the Legislature.

Partition Amendment Act.

To amend the Trustee Act.

To incorporate the Life Insurance agents of P. E. Island.

Respecting the Charlottetown Waterworks.

Respecting the Charlottetown Condensed Milk Co.

To provide for the consolidation of the Provincial Debt.

To amend an Act respecting the Legislature.

To amend the Jury Amendment Act of 1880.

To incorporate the P. E. Island Development and Tourist Association.

To amend an Act respecting assignments for the benefit of creditors.

To incorporate the Trustees of the Baptist Church, Charlottetown.

To amend the Prohibition Act 1900.

To further amend an Act for the encouragement of Agriculture.

To incorporate the Perfection Wife Fence Co.

To incorporate the Clinton Hall Co.

To incorporate the Pharmaceutical Association.

To authorize the City of Charlottetown to instal an electric light and gas plant.

To amend the Summerside Incorporation Act, providing for waterworks and sewerage.

Respecting North River road and Victoria Park.

To incorporate Pleasant Grove Hall Co.

To incorporate the Island tug company.

The Appropriation Act.

Conseil

Pour vous, enfant, le monde est une nouveauté; De leur nid vos vertus, colombes inquiètes, Regardent en tremblant les printemps et les fêtes Et cherchent le secret d'y vivre en sûreté.

Le voici: n'aimez l'or que pour sa pureté; N'aimez que la candeur dans vos blanches toilettes; Et si vous vous posez au front des violettes, Aimez la modestie en leur simple beauté.

Qu'ainsi votre parure a vos yeux soit l'emblème De toutes les vertus qui font la grâce même. Ce geste aisé du coeur dont le luxe est jaloux,

Et qu'au retour d'un bal innocemment profane, Quand vous dépouillerez l'ornement qui se fane; Rien ne tombe avec lui de ce qui plut en vous!

SULLY PRUDHOMME

Recherches Historiques

Sommaire de la livraison de mai: Mgr. Marquis, fondateur de l'Institut des Soeurs de l'Assomption, Mgr. Henri Têtu; Jean Bouillet de la Chassaigne, P. G. R.; Origine de quelques noms canadiens, P. G. R.; Liste des officiers des troupes du détachement de la marine avec le nombre des sergents, caporaux, an-pes-ades et soldats suivant la revue qui en a été faite le 1er octobre 1722; La sépulture de Montcalm, Amédée Gosse, ptre; Le cérémonial du mai dans les campagnes, Extrait des mémoires de Nicolas-Gaspard Boisseau; Le "Journal" du major André; Questions, etc., etc.

Gravure: Ludger Duverney. On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des Recherches Historiques en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-George Roy, rue Wolfe, Lévis.

Compte-rendu de la reunion du comite general d'organisation pour le congrès des Acadiens a Caraquet, les 15 et 16 aout 1905.

Le 5 janvier 1905, le comité exécutif de l'Assomption, dans une assemblée tenue à Moncton, avait décidé que conjointement avec le Dr. F. X. Comeau, Président Général de l'Assomption, Messieurs les Curés et Conseillers Municipaux français du comté de Gloucester, auxquels seraient adjoints MM. N. A. Landry et P. J. Viniot, formeraient un comité général d'organisation pour le prochain congrès des Acadiens à Caraquet, le 15 et 16 août, 1905. Ce comité ainsi composé était chargé par le conseil exécutif d'adopter les mesures qu'il jugerait utiles pour l'organisation du congrès.

Conformément à cette décision et à la lettre de convocation envoyée par le Président général à toutes les personnes appelées à en faire partie, le comité s'est réuni à Caraquet, le 28 mars, 1905, à une heure de l'après-midi.

Dans cette assemblée, après l'exposé par Monsieur le Président Général de l'Assomption du but de la réunion et des pouvoirs conférés au comité par la délégation du comité exécutif, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:—

1° Proposé par Rév. M. J. Th. Allard, curé de Caraquet, et secondé par M. P. J. Veniot, que le Rév. S. J. Doucet, curé de Grande Anse, soit nommé secrétaire du comité.

2° Proposé par M. P. J. Veniot, secondé par le Rév. M. W. E. Sormany, curé de Ste Thérèse, que le Rev Père A. Cottreau du collège de Caraquet, soit nommé secrétaire adjoint du même comité.

3° Proposé par M. P. J. Veniot et secondé par M. J. W. Dumas que le Rév. Père Supérieur et Monsieur le Curé de Caraquet soient chargés de l'organisation matérielle de la fête avec le concours des paroissiens et du collège.

4° Proposé par M. P. J. Veniot et secondé par Monsieur le curé Allard que, pas plus tard que la première semaine de juin, dans chaque paroisse ecclésiastique des Provinces Maritimes et d'ailleurs où se trouvent des groupes acadiens il soit nommé quatre délégués au plus pour représenter le peuple acadien au congrès national du 15 août prochain, et que chaque délégué ait une autorisation par écrit montrant qu'il a été dûment choisi pour représenter la paroisse ou le groupe dont il fait partie.

5° Monsieur le Président Général propose ensuite à l'étude du comité le programme des fêtes; il explique les invitations officielles que s'est réservées le comité exécutif, et après la discussion des différents points et une nouvelle lecture du programme, sur la proposition de M. P. J. Veniot, secondé par le Rév. M. Wilfrid Sormany, il est adopté comme suit:—

MARDI, LE 15 AOUT.

10 h.—Messe solennelle à l'église paroissiale; le célébrant, le diacre et le sous-diacre seront invités par le conseil exécutif.

Procession au terrain du collège. Sermon, par un prédicateur invité par le comité exécutif.

Souhaits de bienvenue par le Rév Père Supérieur. 11 1/2 h.—Dîner.

2 1/2 à 4 h.—Assemblée générale. Discours d'ouverture des travaux du congrès par M. le Dr. F. X. Comeau, Président Général.

Indication, par le Président ou le Secrétaire, de l'ordre des travaux du congrès.

Discours par les orateurs invités.

4 h. à 10 h. p. m.—Dans des salles spéciales, travaux des différentes commissions. 5 1/2 h.—Souper. 7 1/2 h. à 8 1/2 h.—Discours.

MERCREDI LE 16 AOUT.

10 1/2 h. 11 1/2 a. m.—Discours. 2 h.—Séance générale des délégués.—Rapports des Commissions. Adoption des Résolutions. Election des Officiers Généraux Communication au public des résultats des travaux du congrès.

5 1/2 h. 7 1/2 h.—Souper. Illumination. Procession aux flambeaux, feux d'artifice.

Pendant les temps libres, fanfare, jeux, divertissements.

6° Proposé par M. J. W. Dumas et secondé par M. Elie Chiasson qu'un comité soit nommé pour obtenir des trains spéciaux et des tarifs réduits pour les personnes qui viendront au congrès, et que M. M. P. J. Veniot, N. A. Landry et Th. J. B. Légère soient nommés pour constituer ce comité. Adopté.

7° Proposé par M. P. J. Veniot, secondé par M. T. B. J. Légère que la réunion s'ajourne au lendemain matin à 9 heures. Adopté.

SEANSE DU 29 MARS

1° En l'absence de M. le Docteur F. X. Comeau, Président du comité, empêché par une visite urgente à un malade d'assister à la réunion le Rev. M. S. J. Doucet est prié par le comité de le remplacer.

2° Proposé par M. P. J. Veniot, secondé par le Rev. M. E. Martin, que le Rev. W. Sormany soit nommé secrétaire intérimaire de l'assemblée. Adopté.

3° Le comité étudie ensuite quels seraient les meilleurs moyens à prendre pour assurer un résultat sérieux aux travaux du congrès. Après discussion, le système des commissions séparées précédemment suivi est adopté. Il est proposé par le Rév. M. Az. Trudel et secondé par M. T. J. B. Légère que la première commission s'occupe des intérêts nationaux, des Acadiens, adopté.—M. P. J. Veniot, secondé par M. Wm. Robichaud, propose ensuite que les autres commissions soient les suivantes:—La langue et l'éducation française en Acadie,—l'Agriculture et colonisation,—Commerce et industrie.—La société financière de l'Assomption,—Les Acadiens du Canada et des Etats-Unis,—Le journalisme français en Acadie. Adopté.

4° L'assemblée constatant qu'elle ne connaît pas suffisamment les hommes de toutes les parties de l'Acadie pour faire un choix judicieux des personnes les plus capables de remplir la charge de rapporteurs et de membres des différentes commissions, il est proposé par le Rév. M. E. Martin, secondé par M. T. J. B. Légère, que les personnes suivantes soient priées de s'occuper de ce choix:—M. le Dr. F. X. Comeau, Président Général; le Rév. M. S. J. Doucet, Secrétaire du comité d'organisation; M. le Sénateur Poirier, M. le Juge Landry, le Rév. M. M. F. Richard, le Rév. M. J. Th. Allard, M. P. J. Veniot et M. N. A. Landry, et qu'elles puissent s'adjoindre les personnes dont le concours leur paraîtra utile. Ce comité spécial se réunira à Bathurst à la date fixée par la lettre de convocation du Président Général. La motion est adoptée et le comité s'ajourne à une date indéterminée.

Le Secrétaire du comité d'organisation. Caraquet, le 29 Mars 1905.

MECANICIENS ET OUVRIERS

Pour enlever des mains la graisse, l'huile, la peinture, la rouille, etc., etc., le Savon de Gaudron "Master Mechanic's" est sans rival. Ce savon cicatrise les plaies et assouplit la peau. Albert Toilet Soap Co., Montréal Mfrs.